

La taxe d'apprentissage

Le M2/MBA est habilité à recevoir votre versement hors quota.

En indiquant ses coordonnées lors du versement de votre taxe d'apprentissage, vous pourrez directement la lui reverser en partie et ainsi soutenir nos programmes.

Comment verser ?

Pour nous verser la taxe, il vous suffit de vous rapprocher de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) et de la lui verser en lui demandant de l'affecter à notre formation.

Il vous faudra indiquer votre demande d'affectation sur le bordereau en déclarant reverser la taxe pour la catégorie B :

Au **CFA FORMASUP** - 4 rue Blaise Desgoffes 75006 Paris, pour le compte du M2 / MBA Droit des Affaires et Management Gestion de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas n°20051892-09

OU

À l'**Agent comptable de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas** - 12 Place du Panthéon, 75231 Paris CEDEX 05, au profit du diplôme M2 / MBA Droit des affaires et Management Gestion n°20051892-09

Veillez également à remplir et à nous faire parvenir le **formulaire de versement de la taxe d'apprentissage** téléchargeable si dessous afin que nous puissions nous assurer de la **bonne réception** du versement et **vous intégrer pleinement comme partenaire**.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Mme ROQUES**

122 Rue de Vaugirard

75006 Paris

Tel : +33 (0)1 53 63 80 79

Mail : annie.roques@u-paris2.fr

A télécharger:  [Formulaire de Versement de la Taxe d'Apprentissage](#)

 [Informations - La Taxe d'Apprentissage](#)

URL source: <https://mba-pantheon-assas.com/fr/la-taxe-dapprentissage>